

Séance ordinaire du 4 mai 2012**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2012.
- 1.3 Rapport des comités.
- 1.4 Projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional.
- 1.5 Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.
- 1.6 Travaux d'exploration minière sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.7 Gala de boxe.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'avril 2012.
- 2.2 Autorisation de vendre des équipements qui ne sont plus nécessaires.
- 2.3 Renouvellement du règlement d'emprunt numéro 359-2002 – camion autopompe.
- 2.4 Diminution de la marge de crédit de la municipalité.

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 3.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau local, reddition de compte 2011.
- 4.2 Demande d'occuper le domaine public relativement au passage d'une conduite d'eau.

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 5.2 Demande de dérogation mineure numéro 91 concernant la propriété du 1186, chemin Tour-du-Lac.

5.3 Demande d'appui pour un usage autre que l'agriculture.

5.4 Changement de date pour la distribution des arbres.

6. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 Modification de l'article 8A de l'entente intermunicipal relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon.

7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 Autorisation de payer les feux d'artifice du 28 juillet 2012.

7.2 Aménagement de la plage municipale.

7.3 Party des bénévoles et des employés municipaux.

8. CORRESPONDANCE

8.1 Demande d'installer des dos d'âne sur la rue Hilaire.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **4 mai 2012 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Paul Malouf

Gilles Robillard
Pierre Paquin

Robert Johnson
Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Madame Louise Houle Richard a motivé son absence.

Environ 50 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay souhaite la bienvenue aux membres présents. Il les informe que le chef monsieur Gilbert Whiteduck accompagné du conseil de bande sont venus visiter le lac des Étoiles sur l'île Canard Blanc et le Cap Manitou. Le conseil de bande envisage un jumelage avec la municipalité de Lac-Simon. Monsieur Jean-Guy Paquin a agi à titre de consultant lors de cette visite. Il souligne ensuite le travail exceptionnel de la conseillère, madame Lise Villeneuve, pour son dévouement dans différents comités. Il mentionne que lors du prochain conseil, il présentera les réalisations du conseil depuis son entrée en fonction soit depuis plus d'un an. Il demande si une personne qui a soixante-dix ans et plus peut l'accompagner pour représenter la municipalité lors d'un tournoi de golf.

1.1

134-05-2012

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée**1.2**

135-05-2012

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2012.

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2012 soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée

1.3**Rapport des comités.****Comité Urbanisme (CCU) – Madame Lise Villeneuve**

Comité de la baie Groulx.

Rencontre le jeudi 10 mai du comité des utilisateurs et des propriétaires. Nous vous reviendrons à l'assemblée de juin avec une stratégie pour augmenter la sécurité et réduire l'achalandage

Réfection des berges – Monsieur Robert Johnson

Le processus de sensibilisation continue, nous distribuerons aux riverains de l'information au sujet de la réfection des berges vers le 24 mai.

Tous les riverains auront été sensibilisés au début du mois de juin. Nous souhaitons que les riverains comprennent l'importance d'agir afin de créer un tampon naturel autour des lacs Simon, Barrière et Viceroy.

Travaux publics – infrastructures – Monsieur Gilles Robillard

Monsieur Robillard informe les citoyens que la pulvérisation a été faite sur les chemins la semaine dernière et que la pose d'asphaltage sera faite d'ici la fin du mois mai.

1.4

136-05-2012

Projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional.

CONSIDÉRANT la présentation réalisée le 29 février 2012 par la MRC de Papineau et la firme Génicom auprès des membres du Conseil des maires et des directeurs généraux des municipalités locales concernant les plans et les devis du projet visant la mise en place du réseau de téléphonie IP régional ainsi que l'échéancier et la procédure privilégiée;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a utilisé les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* afin d'élaborer un projet d'entente intermunicipale visant le déploiement d'un réseau de téléphonie IP à conclure avec les municipalités locales qui en manifesteront l'intérêt;

CONSIDÉRANT qu'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elle puisse émettre leur position à l'égard du projet d'entente intermunicipale visant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-02-041, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 29 février 2012, autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon exprime, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'implantation et du développement du réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur André Bélec, MRC Papineau

1.5

137-05-2012

Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit être représentée à la commission d'accès à l'information;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mandatent la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la municipalité à la commission d'accès à l'information au dossier des lots 2-77-1, 2-77-2 et 2-77-3.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés

1.6

138-05-2012

Travaux d'exploration minière sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT QUE du développement minier pourrait s'établir sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la vision de la municipalité, laquelle vise à assurer la vie économique de ses citoyens et citoyennes, le développement de son patrimoine, ses attraits naturels, les rivières, les lacs, les terres agricoles et forestières et à rehausser ses très hautes valeurs environnementales de son milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE les orientations de la municipalité contenues dans le plan d'urbanisme et les règlements en matière d'environnement et d'urbanisme sont en conformité avec les orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité aux principes du développement durable;

CONSIDÉRANT l'impact dévastateur sur nos paysages;

CONSIDÉRANT QU'aucune exploitation minière ne sera tolérée sur le territoire de la municipalité;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon rassurent la population en l'informant qu'ils entendent s'opposer aux travaux d'explorations minières sur le territoire de la municipalité;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministre délégué aux Transports, ministre responsable de la région de l'Outaouais et député de Papineau, monsieur Norman MacMillan, au ministère des Ressources naturelles, à la MRC Papineau.

Adoptée

1.7

139-05-2012

Gala de boxe.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Simoneau, citoyen de la municipalité de Lac-Simon, champion du Québec 2012 et champion canadien 2012, compétitionne au gala de boxe à l'aréna Stéphane Richer à St-André-Avellin le 9 juin 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'achat de deux (2) billets au coût de trente-cinq dollars (35,00 \$) l'unité.

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

140-05-2012

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'avril 2012.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'avril 2012;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois d'avril totalisant la somme de **146 202,93 \$** portant les numéros de chèques **6957 à 7053** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **5 816,31 \$** soit adoptée. Pour un montant total de **152 019,24 \$**

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.2

141-05-2012

Autorisation de vendre des équipements qui ne sont plus nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE des équipements ne sont plus utilisés;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le directeur général soit autorisé à vendre les équipements décrits à la liste déposée par les directeurs de services.

Adoptée

c.c. Trésorerie

142-05-2012 **2.3**
Renouvellement du règlement d'emprunt numéro 359-2002 – camion autopompe.

CONSIDÉRANT l'échéance d'emprunt le 11 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cet emprunt pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU'une soumission sur invitation a été transmise à la Banque Nationale inc. et à la Caisse Populaire Desjardins;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon autorise le directeur général à signer tous les documents requis en vue du refinancement du solde de l'emprunt soit de 85 400,00 \$ du règlement numéro 359-2002 auprès de l'institution financière Desjardins Caisse Populaire de la Petite-Nation.

Adoptée

c.c. Trésorerie

143-05-2012 **2.4**
Diminution de la marge de crédit de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a auprès de la Caisse Populaire de la Petite-Nation une marge de crédit de sept-cent-cinquante-mille dollars (750 000,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE ladite marge de crédit est trop élevée par rapport aux opérations de la municipalité de Lac-Simon;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon diminue sa marge de crédit à cinq-cent-mille (500 000,00 \$);

QUE cette résolution soit valable jusqu'à son remplacement par une nouvelle résolution du conseil;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis pour donner suite à la présente.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Caisse Populaire de la Petite-Nation

3.
INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

3.1
Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim.

Le rapport mensuel du directeur du service des incendies par intérim est déposé en copie aux membres du conseil. Monsieur le conseiller, Robert Johnson en fait la lecture.

4.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

4.1

144-05-2012

Programme d'aide à l'entretien du réseau local, reddition de compte 2011.

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de dix-mille-sept-cent-onze dollars (10 711,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes à l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Pierre Paquin;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon informent le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Ministère des Transports

4.2

145-05-2012

Demande d'occuper le domaine public relativement au passage d'une conduite d'eau.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot A-16 du Canton de Hartwell, Rang 2, situés sur le chemin Passaretti demandent à la municipalité d'installer un tuyau d'eau sous le chemin Passaretti;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'engagent à faire les travaux à ses frais tout en respectant les conditions demandées par la municipalité;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le maire, monsieur Gaston A. Tremblay et le directeur général, monsieur Jacques Maillé à signer une entente pour le passage d'une conduite d'eau et l'autorisation d'occuper le domaine public avec le propriétaire du lot A-16, Canton de Hartwell, Rang 2, situé sur le chemin Passaretti.

Adoptée

c.c. Messieurs Éric et Alain Ouellette et Madame Annie Sordano
 Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
 Monsieur Yvon Guindon, directeur des Travaux publics

5.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1
Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.

Le rapport mensuel du directeur a été déposé aux membres du conseil.
 Madame la conseillère Lise Villeneuve en fait la lecture.

5.2
146-05-2012 Demande de dérogation mineure numéro 91 concernant la propriété du 1186, chemin Tour-du-Lac.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 91 concernant la propriété située au 1186, chemin Tour-du-Lac, selon la recommandation du CCU.

Adoptée

c.c. Trésorerie
 Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme
 Propriétaire du chemin 1186, chemin Tour-du-Lac

5.3
147-05-2012 Demande d'appui pour un usage autre que l'agriculture.

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Jean-Yves Maisonneuve et de madame Lise Messier est pour une autorisation autre que l'agriculture dans la partie du lot 18, Rang 1, Canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour l'implantation d'une construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation de l'urbanisme de la municipalité de Lac-Simon;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Lac-Simon appuie la demande de monsieur Jean-Yves Maisonneuve et de madame Lise Messier.

Adoptée

c.c. Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

5.4

Changement de date pour la distribution des arbres.

Le maire, monsieur Gaston A. Tremblay informe les citoyens que la distribution d'arbres aura lieu le samedi 2 juin à compter de 8 heures à la municipalité au 849, chemin Tour-du-Lac au lieu le samedi 5 mai. Les premiers arrivés seront les premiers servis.

6.

COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1

148-05-2012

Modification de l'article 8A de l'entente intermunicipal relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT QUE l'article 8-A de l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon stipule que les frais d'entretien et de réparation des véhicules sont partagés également entre les quatre (4) municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier cet article, afin que cette entente soit plus équitable envers les quatre (4) municipalités participantes, par la révision du partage des coûts liés à l'entretien et à la réparation des véhicules;

CONSIDÉRANT la recommandation du rapport à l'effet que l'entretien et la réparation des véhicules devraient être partagés en fonction des kilomètres parcourus par les véhicules, pour chaque circuit;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon appuie la recommandation ci-dessus mentionnée et autorise monsieur Jacques Maillé, directeur général et monsieur Gaston A. Tremblay, maire à signer pour et au nom de la municipalité la modification à apporter à l'entente intermunicipale relative à la collecte et à la disposition des matières résiduelles et prévoyant la fourniture de service par la municipalité de Lac-Simon.

Adoptée

c.c. Municipalité de Duhamel
Municipalité de Chénéville
Municipalité de Montpellier

7.
LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

149-05-2012 **7.1**
Autorisation de payer les feux d'artifice du 28 juillet 2012.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté en 2011 les termes d'un contrat de trois (3) ans pour la fourniture des feux d'artifice pour la tenue des feux de Lac-Simon;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le paiement à « FAE Pyrotechnie » pour la fourniture du matériel nécessaire à la tenue d'un spectacle pyrotechnique;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient douze mille dollars (12 000,00 \$) plus les taxes, soient puisés à même les disponibilités du compte « Activité de loisirs » 02-70270499.

Adoptée
c.c. Trésorerie
FAE Pyrotechnie

150-05-2012 **7.2**
Aménagement de la plage municipale.

CONSIDÉRANT QUE la plage municipale située au 760, chemin Tour-du-Lac devrait être réaménagée afin d'être plus fonctionnelle;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le réaménagement de la plage municipale pour la rendre plus sécuritaire et fonctionnelle tout en respectant la réglementation en vigueur et en ayant les autorisations requises de la part des instances gouvernementales;

Adoptée
c.c. Trésorerie
Monsieur Yvon Guindon, directeur des Travaux publics

151-05-2012 **7.3**
Parti des bénévoles et des employés municipaux.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 92-03-2012, les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon ont résilié l'entente avec la municipalité de Chénéville à l'effet de ne plus défrayer un montant deux milles dollars (2 000,00 \$) pour la soirée des bénévoles préparée par monsieur Mario Legault;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent important de remercier ses bénévoles et les employés municipaux;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent une journée reconnaissance le samedi 21 juillet sur la plage municipale pour les bénévoles qui oeuvrent dans la municipalité ainsi que pour les employés municipaux;

QUE le directeur général soit autorisé à demander les permis nécessaires pour cette journée reconnaissance;

QUE le montant alloué soit utilisé pour cette réception.

Adoptée

c.c. Trésorerie

8.

CORRESPONDANCE

8.1

152-05-2012

Demande d'installer des dos d'âne sur la rue Hilaire.

CONSIDÉRANT QUE les résidants de la rue Hilaire demandent de réduire la vitesse en installant des dos d'âne;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'installation de deux (2) panneaux limitant la vitesse à 20 km.

Adoptée

c.c. Monsieur Yvon Guindon, directeur des Travaux publics
Monsieur Jean-Guy Maillé

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Levert demande s'il y a une pénalité pour une personne qui n'a pas demandé de permis et qui fait des travaux. Une vérification sera effectuée à ce sujet. Madame Bradley demande si monsieur le maire entend respecter ses engagements par rapport à son dossier. Monsieur le maire l'informe que le dossier a été transmis aux assureurs de la municipalité. Madame Comeau demande de revoir la position de la municipalité par rapport à la collecte des ordures et des matières recyclables concernant les chemins privés. Monsieur le maire, monsieur Gaston A. Tremblay convoque tous les résidents visés par la modification, à une rencontre qui aura lieu le 18 mai 2012 à 20 h à salle du conseil au 849, chemin Tour-du-Lac pour en discuter. Madame Lavallée demande que la municipalité justifie le montant de cinq cents dollars (500,00 \$) lors d'une demande de dérogation mineure. Ce montant est tarifé en fonction de la préparation du dossier, de la publication dans les journaux et de l'étude effectuée par le comité consultatif de l'urbanisme. Elle demande des explications sur le fait que la municipalité a décidé de faire démolir une pergola. Monsieur le maire lui explique que la pergola se retrouve dans la bande riveraine et que le règlement ne le permet pas. Monsieur Lajeunesse demande la possibilité que le conseil municipal se tienne dans un endroit plus vaste pour recevoir les citoyens que la salle du conseil actuel

10.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

153-05-2012

Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur le Conseiller Paul Malouf;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 21 h 30.

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Jacques Maillé
Directeur général